



Droit aux congés après maladie

Par **bianca57**, le **08/09/2008 à 10:47**

bonjour, rn rn je suis formatrice , contractuelle en CDI , au GRETA rn Mon code APE EST LE 804C; rn Je n'ai pas pris de congés depuis la rentrée scolaire 2007/ 2008 à part les jours rn rn de fermeture imposée par l'organisme à Noel. rn rn En arrêt de travail pour hospitalisation du 10 JUIN AU 28 JUIN et du 10 juillet au 18 aout, je croyais avoir droit aux congés acquis or la DRH me signifie que ces congés sont perdus étant de ma "responsabilité "d'avoir été absente pendant la fermeture de la structure durant l'été . rn rn Mon travail dans ce Greta et à l'APP est de la formation professionnelle pour adultes ET ne suit pas le rythme scolaire. rn Quels sont mes droits sachant que je fais valoir mes droits à la retraite le 1er octobre ? rn MERCI